



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13/2022
AU CONSEIL COMMUNAL

**RÉFECTION DE L'ASCENSEUR MONTE-CHARGE
DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, RUE DU CENTRE 59**

**RÉFECTION DE L'ASCENSEUR MONTE-CHARGE
DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, RUE DU CENTRE 59**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction / objet du préavis.....	3
2. Historique / contexte.....	3
3. Situation actuelle.....	3
4. Déroulement du projet.....	4
5. Estimation des coûts.....	5
6. Conclusions.....	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION / OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis vise à régulariser les travaux de réfection en cours d'exécution de l'ascenseur monte-charge du bâtiment de la rue du Centre 59, menant à la Salle du Conseil communal.

2. HISTORIQUE / CONTEXTE

Le bâtiment a été construit il y a près de 40 ans (en 1984). L'ascenseur monte-charge date de l'époque de la construction. Il est donc d'origine et a connu de nombreuses réparations à la suite de pannes fréquentes. Il est utilisé quotidiennement par l'exploitant de l'Auberge ainsi que par ses fournisseurs, en particulier pour le stockage des boissons au sous-sol. Dès lors, il est soumis à rude épreuve.

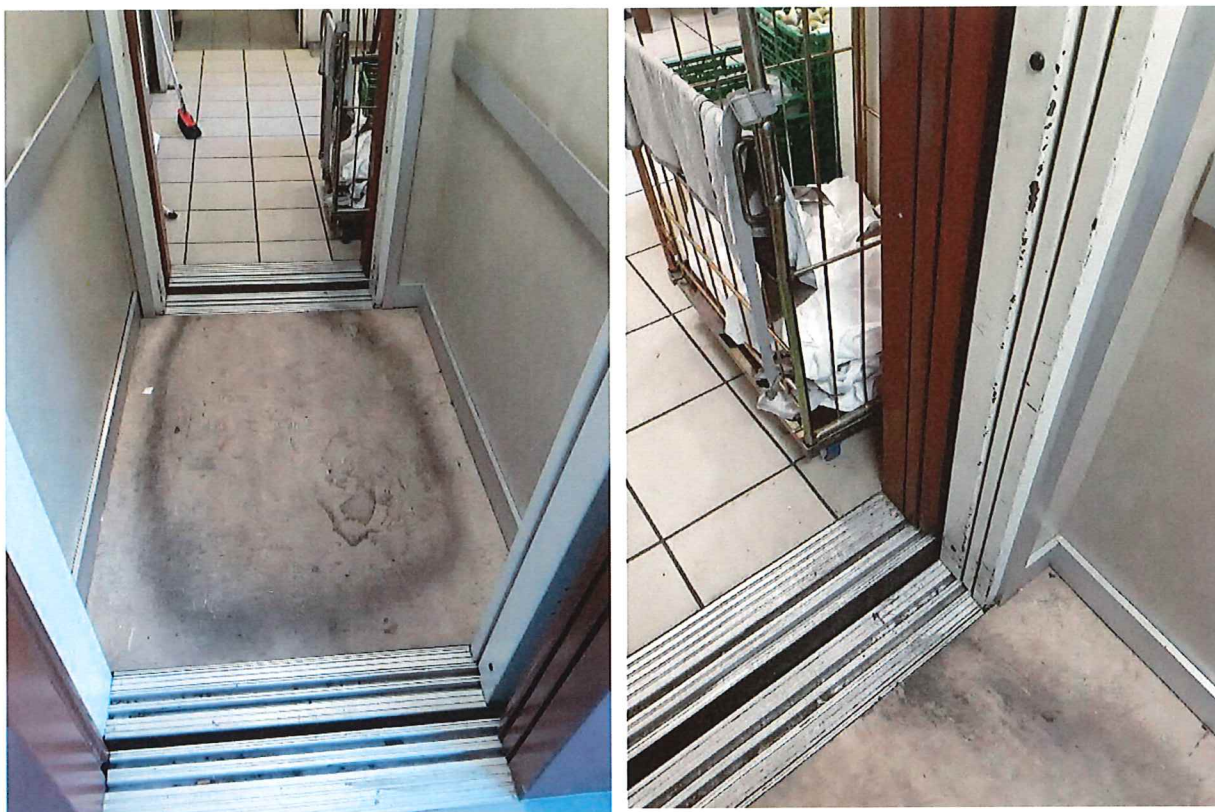
En décembre 2021, la centrale hydraulique a été remplacée pour un montant de CHF 9'984.00.

3. SITUATION ACTUELLE

Malgré ce remplacement, d'autres problèmes sont survenus. A plusieurs occasions, des personnes sont restées bloquées à l'intérieur de la cabine. L'installation actuelle n'est même pas équipée d'un dispositif d'appel en cas de panne et l'intervention des pompiers s'est récemment avérée nécessaire. Cette situation empêche de garantir l'accès à la salle aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

L'entreprise AS Ascenseur qui s'occupe de la maintenance et du dépannage intervient plusieurs fois par année et les frais sont conséquents.





4. DÉROULEMENT DU PROJET

Pour mémoire, le préavis n°19/2021 adopté en novembre 2021 stipule que, pour la durée de la législature 2021-2026, la Municipalité est autorisée à engager des dépenses imprévisibles, urgentes et exceptionnelles, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.00 par cas.

Lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2022, les conseillers ont été informés que la Municipalité considérait que le remplacement de cet ascenseur répondait à ces critères. Selon les devis, une dépense d'environ CHF 43'000.00 était à prévoir, le remplacement de la centrale hydraulique ayant déjà été effectué quelques mois plus tôt.

La Municipalité espérait, en adjugeant rapidement ces travaux avant les vacances d'été, que le nouvel ascenseur serait opérationnel en septembre, voire octobre. C'était sans compter avec les importants problèmes d'approvisionnement que nous connaissons, particulièrement dans les domaines de la métallurgie et des composants électroniques.

Les travaux de peinture du local technique ainsi que de la fosse de l'ascenseur, obligatoires pour éviter toute infiltration en cas de fuite d'huile, ont été effectués au début septembre de cette année. Cela a nécessité la mise hors service de l'ascenseur durant trois jours.

La réfection de la cabine de l'ascenseur est planifiée au 28 novembre 2022, pour une durée d'environ deux semaines. L'installation sera mise hors service durant cette période. Elle répondra évidemment en tout point aux normes actuelles de sécurité et de confort.

Il est à relever que les délais de livraison du matériel ne sont pas encore connus. Initialement l'intervention avait été fixée au 24 octobre, puis reportée au 14 novembre, puis au 28 novembre. Nous n'avons aucune garantie sur les délais annoncés. A ce jour nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation des délais de livraison. Aucune hausse de prix ne nous a été communiquée et l'entreprise AS Ascenseurs pense pouvoir maintenir le prix de son offre.

5. ESTIMATION DES COÛTS

			<u>Coût TTC</u>
Peinture	entreprise Nicola Paratore	CHF	1'185.70
Ascenseur	entreprise AS Ascenseur	CHF	39'529.65
Divers et imprévus		CHF	2'284.65
Total TTC		CHF	<u>43'000.00</u>

Conséquences sur le budget de fonctionnement

Le budget 2022 du compte 3504.3141.000 sera dépassé d'un montant de l'ordre de CHF 12'000.00.

6. CONCLUSION

Comme mentionné ci-dessus, ces travaux urgents sont en cours d'exécution. Ils ont fait partie d'une communication en séance du Conseil communal du 18 mai 2022. La facture définitive n'est pas encore connue.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°13/2022,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accorder un crédit de CHF 43'000.00 pour effectuer les travaux d'urgence sur l'ascenseur monte-charge de la Salle du Conseil communal, rue du Centre 59,
- de financer ce montant par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 octobre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

E. Dubuis

La Secrétaire :

M. Fournier



Délégué municipal : M. Olivier Matthey